

Mais M. Green ne dit pas cela. Ce qu'il dit se ramène à ceci: Allez, dépensez la somme d'argent que vous comptez affecter à vos dépenses l'an prochain et les années suivantes. Après quoi, vous pourrez vous présenter de nouveau au Parlement, qui, s'il le juge à propos, vous autorisera à accroître encore votre capitalisation.

Je tiens à souligner que, d'après nous, la société peut continuer à dépenser l'argent dont elle estime avoir besoin l'an prochain et les années suivantes.

Mes collègues et moi-même sommes d'avis que, compte tenu de tous les éléments en cause, le projet d'amendement est pertinent. Cependant, s'il était de nous, il ne comporterait pas 60 millions, mais une somme moindre. En deux mots, nous croyons que la société devrait présenter une nouvelle demande au cours des cinq prochaines années.

Que la société obtienne les 75 millions demandés et que les matières premières et la main-d'œuvre se fassent plus rares, il s'écoulera peut-être quinze ans avant qu'elle se présente de nouveau devant nous. Comme il n'existe aucun autre organisme régulateur autorisé à scruter toutes ses opérations, j'hésite, — et mon hésitation ne tient à aucun préjugé, — à accorder à la société l'autorisation de porter son capital à 75 millions.

LE VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: M. Jones.

M. JONES: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce bill d'intérêt privé. Hier, la ville de Vancouver nous a exposé son point de vue par l'entremise d'un délégué dont la venue à Ottawa lui a occasionné une dépense considérable. La moyenne des présences à l'audition de ce délégué s'établit à 15. La journée précédente, M. Hamilton avait développé une thèse fort intéressante au nom de la compagnie: moyenne des présences, 17. Mais aujourd'hui, lorsque la question doit être mise aux voix, 35 membres sont présents. C'est dire que la majorité des membres présents ne savent pas de quoi il retourne. Je propose donc respectueusement que la mise aux voix soit différée jusqu'à ce que les témoignages aient été imprimés et remis à tous les membres, qui seront priés de prendre connaissance des arguments soumis à l'appui et à l'encontre de la demande dont nous sommes saisis. Sinon, la moitié des membres du Comité ne pourront voter de façon intelligente, ne sachant pas sur quoi ils ont à se prononcer.

LE VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre! Le Comité est-il prêt à se prononcer sur la motion? M. Byrne.

M. BYRNE: Monsieur le président, je vois dans le présent épisode l'explication des nombreuses présences que nous constatons aujourd'hui. Il indique que le Comité est devenu vraiment très intéressant.

J'ai écouté très attentivement ceux qui dénoncent ou qui appuient la modification proposée au bill à l'étude, en particulier M. Green, M. MacInnis et M. Herridge, tous de la Colombie-Britannique. Certaines de leurs observations ont fait sur moi une vive impression. Cependant, les arguments qu'ils ont invoqués aujourd'hui ne cadrent pas avec ceux qu'on a exposés à la Chambre ou ailleurs sur une question semblable. M. Green estime que les sommes mises de côté par la société au titre de provision pour dépréciation ne sont pas dépensées en vue de l'expansion de l'entreprise.

M. GREEN: Je n'ai pas dit cela.

M. BYRNE: Selon vous, la provision pour dépréciation, au montant de 2½ p. 100, devrait être dépensée...

M. GREEN: Non, j'ai dit qu'une partie de cet argent pourrait être affectée au programme d'expansion. Si je ne m'abuse, j'ai mentionné le chiffre d'un million de dollars par année.

M. BYRNE: C'est précisément le sens à retenir à cet égard, savoir que cet argent devrait être dépensé à des fins d'expansion. D'autre part, M. Herridge, qui appuie notre ami là-dessus, interprète différemment la façon dont les sociétés